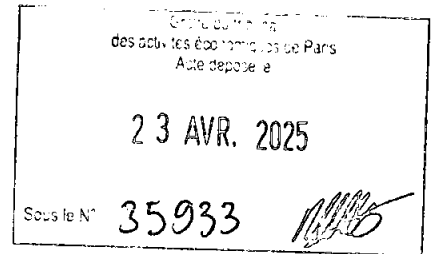


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/04/2025 - 35933 - 2016 B 29367 - 824 596 043 - A ET J

A ET J
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 €
Siège social : 59 rue de la Jonquière
75017 paris



R.C.S PARIS 824 596 043

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt et quatre
Le 30 juin à 11 heures
Au siège social à PARIS

Les associés de la société A ET J, Société par actions simplifiée, au capital de 6 000 € se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la gérance en quinze jours avant de l'assemblée générale.

SONT PRESENTS

- Monsieur YING RenPeng, propriétaire de	50 actions
- Madame CHEN ép YING XiaoLian, propriétaire de	50 actions
Total	100 actions

Madame la Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital et qu'ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée est en mesure de délibérer valablement.

L'assemblée est présidée par Madame CHEN ép YING XiaoLian, gérante,

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

1. les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
2. le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L-233-19 du Code de Commerce,
3. le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire au 31 décembre 2023,
4. le texte des résolutions.

Puis, Madame la Présidente déclare que les documents ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que les lettres de convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

YRP YXL

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture des rapports de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- approbation des dites convention,
- Quitus à la gérance,
- Affectation et répartition des résultats,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice, déclare approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils sont présentés dans ce rapport.

Il constat qu'aucune opération nouvelle entrant dans le cadre de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable de 4 327€ qu'elle décide d'affecter comme suit :

* autres réserves

4 327 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

YRP YXL

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Monsieur YING RenPeng

应仁朋

Madame CHEN ép YING XiaoLian



A ET J
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 €
Siège social : 59 rue de la Jonquière
75017 paris

R.C.S PARIS 824 596 043

**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur vous ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires réalisé a été de 160 901€.

1. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

La société ne possède aucune filiale.

2. Prise de participation et prise de contrôle

Aucune prise de participation et de contrôle n'ont été effectuées au cours de l'exercice.

3. Résultats – Affectations

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net comptable de 4 327€, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

* autres réserves	4 327 €
-------------------	---------

PERSPECTIVES

L'objectif de la société, pour l'exercice 2024, demeure le maintien des équilibres financiers de la société et l'augmentation de son activité.

PRESENTATION DES COMPTES

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 160 901 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 159 447 € et se décomposent comme suit :

- achats consommés	50 309
- autres achats et charges externes	54 635
- impôts et taxes	795
- salaires et traitements	40 814
- charges sociales	8 035
- dotations aux amortissements & prov.	4 859
- autres charges	0

L'ensemble des produits s'élèvent à 165 038€, et l'ensemble des charges à 160 711€.

Les produits étant supérieur aux charges, les comptes de l'exercice se traduisent donc par un bénéfice net comptable de 4 327 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VOTE DES RESOLUTION

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

LA GERANCE



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	135 500		135 500	79,38	135 500	75,31
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	47 501	32 829	14 672	8,60	19 530	10,85
Immobilisations financières	3 750		3 750	2,20	3 750	2,08
ACTIF IMMOBILISÉ	186 751	32 829	153 922	90,17	158 781	88,25
Matières premières, approv., en cours de production	2 603		2 603	1,52	3 732	2,07
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	983		983	0,58	1 108	0,82
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	6 225		6 225	3,85	8 165	4,54
Caisse	6 969		6 969	4,08	8 134	4,52
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	16 780		16 780	9,83	21 139	11,75
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	203 531	32 829	170 702	100,00	179 919	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 6 000)	6 000	3,51	6 000	3,33
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	600	0,35	600	0,33
Réserves réglementées				
Autres réserves	57 632	33,78	57 469	31,94
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	4 327	2,53	163	0,09
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	68 559	40,18	64 232	35,70
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	67 861	39,75	96 336	53,54
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 063	2,97	3 112	1,73
Autres dettes	29 218	17,12	16 239	9,03
Produits constatés d'avance				
DETTES	102 143	59,84	115 687	64,30
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	170 702	100,00	179 919	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens			160 901	100,00	152 807	100,00	8 094		5,30
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets			160 901	100,00	152 807	100,00	8 094		5,30
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits			4 137	2,57	1	0,00	4 136		N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			165 038	102,57	152 808	100,00	12 230		8,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			49 180	30,57	49 360	32,30	-180		-0,35
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			1 129	0,70	163	0,11	966		592,64
Autres achats et charges externes			54 635	33,06	45 710	29,91	8 925		19,53
Impôts, taxes et versements assimilés			795	0,49	859	0,56	-64		-7,44
Rémunérations du personnel			40 814	25,37	40 305	26,38	509		1,26
Charges sociales			8 035	4,99	8 366	5,47	-331		-3,95
Dotations aux amortissements			4 859	3,02	6 370	4,17	-1 511		-23,71
Dotations aux provisions									
Autres charges					1	0,00	-1		-100,00
Total des charges d'exploitation			159 447	99,10	151 135	98,91	8 312		5,50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			5 591	3,47	1 673	1,09	3 918		234,19
Produits financiers									
Produits exceptionnels									
Charges financières			1 264	0,79	1 510	0,99	-246		-16,28
Charges exceptionnelles									
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			4 327	2,69	163	0,11	4 164		N/S
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices									
Total des Produits			165 038	102,57	152 808	100,00	12 230		8,00
Total des Charges			160 711	99,88	152 645	99,89	8 066		5,28
RÉSULTAT NET			4 327	2,69	163	0,11	4 164		N/S
			Bénéfice		Bénéfice				
Dont Crédit-bail mobilier			8 002	4,97			8 002		N/S
Dont Crédit-bail immobilier									

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 170 702,13 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 327,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/07/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 135 500**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	135 500		135 500	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	135 500		135 500	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 186 751

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	135 500			135 500
Immobilisations corporelles	47 501			47 501
Immobilisations financières	3 750			3 750
TOTAL	186 751			186 751

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 32 829

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 970	4 859		32 829
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	27 970	4 859		32 829

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	135 500	0	135 500	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	28 786	14 224	14 562	10 ans
Mat.bureau & informatique	2 715	2 605	110	3 ans
Mobilier	16 000	16 000	0	5 ans
TOTAL	183 001	32 829	150 172	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 4 733

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 750		3 750
Actif circulant & charges d'avance	983	983	
TOTAL	4 733	983	3 750

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 6 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 102 143

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	67 861			
Dettes financières diverses	12 759			
Fournisseurs	5 063			
Dettes fiscales & sociales	16 460			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	102 143			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 284

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	2 284
Autres dettes	
TOTAL	2 284

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 160 901**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	160 901	100,00 %
TOTAL	160 901	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 284

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	2 284
Pers congés à payer(428200)	1 995
Org.soc. congés à payer(438200)	289
TOTAL	2 284